

Le Département employeur

Située à 40 min de Lyon et 1 h 30 de Paris en TGV, la Saône-et-Loire est l'un des plus vastes départements français. Avec de nombreux projets phares tels que la mise en place du premier centre départemental de santé en France, ou encore le déploiement de l'accès au très haut-débit sur tout le territoire, la Saône-et-Loire est devenue, par sa vitalité, la collectivité de référence dans l'accompagnement de ses habitants. Travailler au Département de Saône-et-Loire, c'est conjuguer un projet professionnel dynamique avec une qualité de vie privilégiée.

Intégrer le Département

Vous avez réussi un concours et/ou êtes fonctionnaire

Selon votre situation :

- vous êtes inscrit.e sur une liste d'aptitude : il vous revient de postuler auprès du Département ; vous serez stagiaire pendant un an et bénéficierez d'une période de formation. En effet, contrairement à la fonction publique d'État, la réussite à un concours ne vaut pas recrutement
- vous êtes fonctionnaire territorial : vous pouvez faire une demande de mutation auprès de votre collectivité d'origine
- vous êtes fonctionnaire d'État ou fonctionnaire hospitalier : vous devez faire une demande écrite de détachement auprès de votre administration d'origine ; vous devez être en position d'activité.

Vous n'êtes ni lauréat d'un concours ni fonctionnaire

Vous pouvez être recruté en qualité de non-titulaire (contractuel) en faisant acte de candidature, sachant cependant que les agents titulaires restent prioritaires. Les modalités de recrutement varient en fonction de votre métier et de votre expérience.

Vous êtes reconnu travailleur handicapé

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, les emplois sont ouverts, à compétences égales, à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires. Par dérogation au recrutement par concours, les personnes reconnues travailleurs handicapés peuvent être recrutées en qualité d'agent contractuel dans les emplois de catégorie A, B et C avec la perspective d'être titularisées à l'échéance du contrat (article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 modifié par le décret n° 2006-148 du 13 février 2006).

Postuler au Département

Rédigez une lettre de motivation (le cas échéant, indiquez les références de l'offre), à l'attention de Monsieur le

Président du Département, accompagnée d'un curriculum vitae et des documents demandés.

Adressez-la :

Par courriel à : drhrs-candidatures@saoneetloire71.fr

Par voie postale à :

Monsieur le Président
Département de Saône-et-Loire
Direction des ressources humaines et des relations sociales (DRHRS)
Espace Duhesme
18, rue de Flacé
CS 70126
71026 MÂCON CEDEX 9

En ligne :

[Postulez en ligne](#)

Campagnes de recrutement



L'apprentissage

Depuis plusieurs années, la collectivité est engagée dans une démarche volontariste en faveur de l'apprentissage. Elle contribue à l'effort d'insertion professionnelle des jeunes, valorise les métiers du Département et s'engage dans le cadre du FIPHFP (fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) qui prévoit le recrutement d'apprentis bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé.

À la rentrée 2019-2020, 17 postes seront proposés à l'apprentissage dans la collectivité.

Pour un jeune de 16 à 29 ans, le contrat d'apprentissage est incontestablement une chance, dans la mesure où il lui permet de suivre une formation sanctionnée par un diplôme et d'acquérir des compétences professionnelles par l'exercice d'un métier, ceci en percevant une rémunération. Il est également une opportunité pour l'employeur public, puisqu'il offre l'occasion au service qui accueille le jeune de partager ses savoir-faire et au maître d'apprentissage en particulier de développer ses compétences professionnelles sur le champ de la pédagogie et de l'encadrement.

Vous êtes âgé de 16 à 29 ans et inscrit dans un organisme de formation :

Pour postuler

Rédigez une lettre de motivation comprenant les références de l'offre et précisant l'organisme qui dispense la formation, à l'attention de Monsieur le Président du Département, accompagnée d'un curriculum vitae

Adressez-la :

Par courriel à : drhrs-candidatures@saoneetloire71.fr

Par voie postale à :

Monsieur le Président
Département de Saône-et-Loire
Direction des ressources humaines et des relations sociales (DRHRS)
Espace Duhesme
18, rue de Flacé
CS 70126
71026 MÂCON CEDEX 9



Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser